



Arrêté portant retrait de délégation de fonction à une adjointe Marie-Hélène ROBIC

Le maire de Larmor-Plage,

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 2020 par lequel il a été donné délégation à Mme Marie-Hélène ROBIC, adjointe à « L'Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires »

Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales,

ARRETE

Art. 1 : La délégation donnée à Mme Marie-Hélène ROBIC, adjointe, par l'arrêté susvisé est retirée.

Art. 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, publié sur le site internet de la ville au titre de la publication des actes réglementaires et transmis au sous-préfet,

Art. 3 : M. le Maire de Larmor-Plage et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et sera notifié à l'intéressé.

Art. 5 : Le présent arrêté est adressé à :

- La sous-préfecture/préfecture (1)
- Services administratifs (2)
- Elu pour notification (1)

Larmor-Plage, le 14 février 2024
Le Maire, Patrice VALTON



Le maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

L'él(u)e pour notification, le